



Bulletin Officiel

N° 4727 Mercredi 12 Novembre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT- CREDIMMO 1	2
FCC BIAT- CREDIMMO 2	3

LIBERATION DE LA TROISIEME ET DERNIERE TRANCHE DE L'OPEARTION D'AUGMENTATION DU CAPITAL

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-	4
---	---

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-2 »	5-7
------------------------------------	-----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014 -1»	8-10
--	------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2 »	11-15
--	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE«EMPRUNT SUBORDONNE ATIJARI LEASING 2014»	16-21
---	-------

COURBE DES TAUX

22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

23-24

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 /9/2014

- SICAV AXIS TRESORERIE
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT- CREDIMMO 1

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 Novembre 2014**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	40,979 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	7,083 DT	par part P2

Total brut : 48,062 DT par part P2

Part S :

Principal Unitaire :	40,979 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut :	8,239 DT	par part S

Total brut : 49,218 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,93%.

AVIS DES SOCIETES**FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des intérêts pour **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,00%**, **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 Novembre 2014**, seront comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire : 64,532 DT par part P2
Intérêt Unitaire brut : 3,142 DT par part P2

Total brut : 67,674 par part P2

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut : 16,943 DT par part P3

Total brut : 16,943 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut : 17,710 DT par part S

Total brut : 17,710 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,93%.

AVIS DES SOCIETES

LIBERATION DE LA TROISIEME ET DERNIERE TRANCHE DE L'OPEARTION D'AUGMENTATION DU CAPITAL

**SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
-ICF-**

Siège social : 4 Bis Rue Amine El Abbassi -1002- Tunis Belvédère

La société « Industries Chimiques du Fluor –I.C.F– », informe ses actionnaires et le public que, dans le cadre de l'opération d'augmentation du capital en numéraire de **12 000 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Décembre 2011 et ouverte à la souscription le 10 avril 2012, conformément au prospectus visé par le CMF en date du 23 mars 2012 sous le n°12-771, et en application de la décision du Conseil d'Administration tenu le 07 Août 2014, il a été procédé à la libération de la troisième et dernière tranche de cette opération d'augmentation du capital, qui représente 25% du montant total de ladite augmentation, soit **3 000 000 dinars**.

Ainsi, il a été procédé à la libération totale de toutes les nouvelles actions.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 22 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 25 septembre 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2014-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 janvier 2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **30 janvier 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30 janvier 2020**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30 janvier 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30 janvier 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **25 novembre 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **30 janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22 février 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **25 novembre 2014** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2014-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 14 mars 2014.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du 21 octobre 2014.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2014-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 14-0874 en date du 07 novembre 2014, du document de référence « CIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-010 en date du 07 novembre 2014 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de la Compagnie générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis e sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014-1 »

Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE FACTORING réunie le **05/05/2014** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 15 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **16/09/2014** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « Tunisie Factoring 2014-1 » d'un montant de 10 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2% brut l'an au minimum et TMM+3% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ Taux : 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- ❖ Durée : 5 ans

- **Dénomination de l'emprunt** : « TUNISIE FACTORING 2014-1 »
- **Montant** : 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 15 000 000 dinars.
- **Nominal** : 100 dinars.
- **Nombre d'obligations à émettre** : 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix du souscripteur.
- **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Janvier 2015** seront décomptés et déduits du prix à partir de la date de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 Janvier 2015** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés comme suit 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- **Durée** : 5ans
- **Durée de vie moyenne** : 3 ans
- **Duration (taux fixe)** : 2,732 années.
- **Marge actuarielle (taux variable)** : 2,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe)** : 7,60% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **17 Novembre 2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble INTEGRA, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **15 Janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 Janvier 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **15 Janvier** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15 Janvier 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations**: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation** : La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» est **BBB (tun)** en date du **23/10/2014**.

- Suite -

- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM** : TUNISIE FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE FACTORING 2014-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **14-0873** en date du **31 Octobre 2014**, du document de référence « Tunisie Factoring 2014 » enregistré par le CMF sous le n° **14-009** en date du **20 Octobre 2014**, ainsi que des indicateurs d'activité de Tunisie Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de TUNISIE FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs trimestriels seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20 Janvier 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2014-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 07/10/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2014-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,40% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,80% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans et/ou TMM+2,25% ;
- Catégorie B : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2014-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **31/10/2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/12/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/12/2014** avec maintien de la

- Suite -

date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **31/10/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2014 des mises en force qui s'élèvent à 328 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 157 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2014-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/12/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2014-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**

- **Taux fixe** de Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2014 à titre indicatif, qui est égale à 4,775% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **8 octobre 2014**.

Notation de la société: En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2014-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/10/2014** sous le n°**14-0872**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007** et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 3^{ème} trim 2014, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2014.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 28 août 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » est d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **06/10/2014** et clôturées au plus tard le **26/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/12/2014** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 06/10/2014 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

- Suite -

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26/12/2014**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% brut par an

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2019** pour les deux Catégories A et C et le **26/12/2021** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paie ment :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **26/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/12/2015** pour les catégories A et C et le **26/12/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,76%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,01%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/09/2014 sous le n° 14-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « B+ » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du 11 septembre 2014 .

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente Note d'Opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents .

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination .

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires

- Suite -

mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 19/09/2014 sous le numéro 14-0870, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 NOVEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,998%		
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		4,979%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014		4,964%	
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		4,956%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,920%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 007,234
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,919%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,942%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,966%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,078%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,102%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,113%	999,142
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015	5,126%		
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015	5,133%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,227%	1 001,827
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,413%	903,972
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,467%	995,720
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,651%	1 027,408
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,814%		985,245
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,942%	985,082
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,970%	789,338
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,013%	982,777
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		971,893
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,304%		961,310
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,389
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,350%	955,726
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,426%		970,122

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	152,373	152,387		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,448	13,450		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,384	1,385		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,279	37,282		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,686	50,690		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	159,952	159,958		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	568,991	569,085		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,369	109,735		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,671	122,009		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,653	118,398		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	110,855	110,357		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	93,384	93,118		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	130,110	129,688		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	90,226	90,303		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	103,091	103,006		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 418,358	1 428,835		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 303,327	2 329,536		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	106,195	105,992		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,075	102,577		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	128,624	129,587		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 196,202	1 212,232		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	122,606	124,406		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,833	16,108		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 129,901	5 125,143		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 005,656	4 986,363		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,214	2,276		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,948	1,985		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,070	1,069		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,879	107,891
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,430	103,443
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,448	105,457
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	102,165	102,177
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	103,261	103,274
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,319	109,328
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,702	103,714
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,479	102,489
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,665	102,673
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	104,589	104,598
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,649	101,658
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,627	103,638
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,671	103,683
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	106,125	106,135
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	105,063	105,074
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,876	102,885
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	102,101	102,112
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	104,164	104,174
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	102,188	102,200
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	103,216	103,225
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,405	104,414
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	102,006	102,018
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	103,037	103,052
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,450	104,460
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,859	101,869
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,480	10,481
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,350	102,360
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,420	103,432

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,838	100,915
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	63,075	63,099
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	142,629	142,669
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 428,265	1 427,424
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	111,367	111,324
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	110,091	109,969
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	83,197	82,936
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	17,085	17,076
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	272,250	271,627
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,273	31,200
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 345,669	2 345,817
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	77,222	76,995
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	57,283	57,218
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	100,677	100,503
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,937	109,778
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,733	94,756
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,234	11,237
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,051	12,066
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,355	15,356
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,170	14,146
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,697	12,705
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	11,266	11,278
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,581	10,587
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,687	10,688
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	123,116	122,863
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	122,294	122,221
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,573	10,620
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	106,251	105,890
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	20,171	20,092
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,907	73,428
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,147	76,484
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,616	96,495
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	82,688	82,510
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	97,171	97,021
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	103,343	103,357
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,430	9,416
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,449	7,432
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	104,870	104,871
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	100,604	100,485
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	98,788	96,809
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	134,756	136,133
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,898	9,953
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	116,616	118,483
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	118,231	119,199
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	102,916	103,538
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	102,407	103,383
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	173,509	174,675
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,066	161,721
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	141,704	142,792
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	10 014,651	10 263,263
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,354	17,473
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,861	129,446
109	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En Liquidation	En Liquidation
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	100,413	99,989
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,525	85,134
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	115,231	114,204
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 700,717	8 722,620
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,561	8,634
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,414	8,468

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Délice Holding » et l'ouverture au public du FCPR AMENCAPITAL 3, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médénine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
6.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
7.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
8.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
9.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
10.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
11.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue de la bourse, Les Jardin du Lac II Tunis	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie, le Kram,	71 164 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

61.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233

99. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
21	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis

22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY*	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameledine Al Afghani- 1002 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
88	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
92	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

105	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
106	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) Initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) Initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) Initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30-09-2014**

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV AXIS TRESORERIE et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons l'observation suivante :

- Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2014, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant au-dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 Septembre 2014, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 30 Octobre 2014

Le commissaire aux comptes :

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN ARRETE AU 30-09-14

(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>	
<u>ACTIF</u>					
AC1- Portefeuille-titres	3.1	24 407 571	24 374 956	25 320 264	
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		2 492 222	1 513 068	2 032 258	
Obligations et valeurs assimilées		21 915 349	22 861 888	23 288 006	
AC2- Placements monétaires et disponibilités		10 651 860	8 738 466	5 490 224	
Placements monétaires	3.3	5 485 949	4 499 019	3 496 457	
Disponibilités		5 165 911	4 239 447	1 993 767	
AC4- Autres actifs	3.5	-	1 417	1 417	(*)
TOTAL ACTIF		35 059 431	33 114 839	30 811 905	(*)
<u>PASSIF</u>					
PA1- Opérateurs créditeurs	3.6	29 144	28 681	31 528	
PA2- Autres créditeurs divers	3.7	27 297	33 281	36 610	(*)
TOTAL PASSIF		56 441	61 962	68 138	(*)
<u>ACTIF NET</u>					
CP1- Capital	3.8	34 101 292	32 186 689	29 704 098	
CP2- Sommes distribuables		901 698	866 188	1 039 669	
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		153	70	66	
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		901 545	866 118	1 039 603	
ACTIF NET		35 002 990	33 052 877	30 743 767	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		35 059 431	33 114 839 (*)	30 811 905	

(*) Chiffres retraités pour les besoin de comparabilité (voir notes 3.5.2 et 3.7.2)

SICAV AXIS TRESORERIE

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-14 au 30-09-14
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-07-14 au 30-09-14	Période du 01-01-14 au 30-09-14	Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus du portefeuille-titres	3.2	261 509	822 427	273 309	876 621	1 149 411
Dividendes		-	53 511	-	31 967	31 967
Revenus des obligations et valeurs assimilées		261 509	768 916	273 309	844 654	1 117 444
Revenus des placements monétaires	3.4	84 398	244 354	82 565	255 384	349 331
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		345 907	1 066 781	355 874	1 132 005	1 498 742
Charges de gestion des placements	3.9	(77 345)	(218 438)	(73 613)	(226 702)	(307 580)
REVENU NET DES PLACEMENTS		268 562	848 343	282 261	905 303	1 191 162
Autres charges	3.10	(14 319)	(38 231)	(12 215)	(42 728)	(55 758)
RESULTAT D'EXPLOITATION		254 243	810 112	270 046	862 575	1 135 404
Régularisation du résultat d'exploitation		33 509	91 433	16 533	3 543	(95 801)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		287 752	901 545	286 579	866 118	1 039 603
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(33 509)	(91 433)	(16 533)	(3 543)	95 801
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		23 902	63 047	9 438	131 857	146 136
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	(58 918)	415	(151 091)	(151 091)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		278 145	814 241	279 899	843 341	1 130 449

SICAV AXIS TRESORERIE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2014 au 30-09-2014
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-07-14 au 30-09-14	Période du 01-01-14 au 30-09-14	Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Exercice clos le 31-12-2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	278 145	814 241	279 899	843 341	1 130 449
Résultat d'exploitation	254 243	810 112	270 046	862 575	1 135 404
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	23 902	63 047	9 438	131 857	146 136
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	(58 918)	415	(151 091)	(151 091)
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	(1 038 978)	-	(999 336)	(999 336)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 234 488	4 483 960	432 103	(2 782 340)	(5 378 558)
a / Souscriptions	13 270 828	42 946 806	15 343 489	42 968 648	73 890 192
Capital	12 986 512	41 735 703	15 022 456	41 733 886	71 759 600
Régularisation des sommes non distribuables	(4 393)	(5 323)	(11 515)	(22 493)	(36 008)
Régularisation des sommes distribuables	288 709	1 216 426	332 548	1 257 255	2 166 600
b / Rachats	(12 036 340)	(38 462 846)	(14 911 386)	(45 750 988)	(79 268 750)
Capital	(11 785 756)	(37 340 569)	(14 606 854)	(44 373 463)	(76 895 984)
Régularisation des sommes non distribuables	4 610	3 254	11 482	22 189	35 643
Régularisation des sommes distribuables	(255 194)	(1 125 531)	(316 014)	(1 399 714)	(2 408 409)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 512 633	4 259 223	712 002	(2 938 335)	(5 247 445)
ACTIF NET					
en début de période	33 490 357	30 743 767	32 340 875	35 991 212	35 991 212
en fin de période	35 002 990	35 002 990	33 052 877	33 052 877	30 743 767
NOMBRE D'ACTIONS					
en début de période	318 750	287 800	307 961	337 557	337 557
en fin de période	330 384	330 384	311 987	311 987	287 800
VALEUR LIQUIDATIVE	105,946	105,946	105,943	105,943	106,823
TAUX DE RENDEMENT	3,32%	3,42%	3,46%	3,39%	3,37%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-14

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-14 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-09-14 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en bons de trésor sont évalués à leur coût. Il est à signaler que la SICAV procède à l'amortissement des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30-09-2014 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 24 407 571 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/14	% de l'actif net
TITRES OPCVM	63 522	2 370 770	2 492 222	7,12%
FCP AAA	4 461	450 700	454 808	1,30%
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	102 953	0,29%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	610 584	1,74%
GO SICAV	2 301	237 049	232 967	0,67%
SANADETT SICAV	10 160	1 082 844	1 090 910	3,12%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	169 501	20 606 161	21 915 349	62,60%
Emprunts d'Etat	6 300	6 245 250	6 340 174	18,11%
BTA 5.6 AOUT 2022	3 100	2 983 610	3 034 650	8,67%
BTA_5.5_03/2019	2 900	2 943 640	2 993 596	8,55%
BTA_6.75_07/2017	300	318 000	311 928	0,89%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 889 580	11,11%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 889 580	11,11%
EMPRUNT NATIONAL	10 000	1 000 000	1 014 335	2,90%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	10 000	1 000 000	1 014 335	2,90%
Emprunts de sociétés	148 501	10 493 411	10 671 260	30,48%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	700 000	700 467	2,00%
AB_10A_29/01	1 000	30 000	30 928	0,09%
AB_20A_21/05	3 000	210 000	214 285	0,61%
AB09/B_15A_30/09	5 000	333 250	333 291	0,95%
AB2010_15A_31/08	7 000	513 240	515 196	1,47%
ATB_10A_25/05	2 000	60 000	60 934	0,17%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	625 000	635 111	1,81%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	60 000	61 853	0,18%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	60 000	60 384	0,17%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	100 000	102 414	0,29%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	300 000	306 524	0,88%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 030 016	2,94%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	400 000	407 604	1,16%
BH09/B_15A_31/12	5 000	423 000	436 464	1,25%
BTE2009_10A_15/09	5 000	250 000	250 460	0,72%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	300 000	300 000	0,86%
INT INTERCALAIRE BTK2014-1_7.35%	1	3 721	97	0,00%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	40 000	41 101	0,12%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	400 000	404 924	1,16%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	200 000	206 411	0,59%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	160 000	164 670	0,47%
STB08/2_16A_18/02	10 000	687 500	709 538	2,03%
TL 2011_1_5A_5.75%	2 500	100 000	101 424	0,29%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	300 000	313 185	0,89%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	200 000	207 668	0,59%
UF10_5A_04/02/2011	2 000	80 000	82 413	0,24%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	2 532 700	2 555 904	7,30%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	225 000	227 193	0,65%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	200 000	210 801	0,60%
TOTAL	233 023	22 976 931	24 407 571	69,72%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-14 au 30-09-14	Période du 01-01-14 au 30-09-14	Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Exercice clos le 31/12/2013
Revenus des titres OPCVM	-	53 511	-	31 967	31 967
Revenus des BTA	172 796	342 458	93 429	318 569	425 511
Revenus des BTZ	51 323	149 988	48 242	140 984	189 985
Revenus des obligations de sociétés	37 390	276 470	131 638	385 101	501 949
Total	261 509	822 427	273 309	876 621	1 149 411

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2014 à 5 485 949 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie, des certificats de dépôts et des dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% actif net
Billets de Trésorerie	2 982 924	2 989 471	8,54%
CIL_1000_7.2%_40J_10092014	993 651	996 984	2,85%
UFACTOR_1000_6.9%_40J_17092014	993 913	996 044	2,85%
UFACTOR_1000_7%_30J_24092014	995 360	996 443	2,85%
Certificats de dépôt	1 990 720	1 994 897	5,70%
CD_BTE_1000_30J_7%_12092014	995 360	998 299	2,85%
CD_BTE_1000_30J_7%_23092014	995 360	996 598	2,85%
Dépôt à terme	500 000	501 581	1,43%
ABC_500_05032014	500 000	501 581	1,43%
TOTAL	5 473 644	5 485 949	15,67%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-2014 au 30-09-2014	Période du 01-01-2014 au 30-09-2014	Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Exercice clos le 31/12/2013
Revenus des billets de trésorerie	45 665	144 321	43 018	167 780	206 360
Revenus des autres placements monétaires	20 518	47 988	16 465	36 021	75 104
Revenus compte courant rémunéré	18 215	52 045	23 082	51 583	67 867
Total	84 398	244 354	82 565	255 384	349 331

3.5- Note sur les autres actifs

3.5.1

Les autres actifs affichent un solde nul au 30-09-2014 contre 1 417 DT au 31-12-2013 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 30/09/2014	Valeur au 30/09/2013	Valeur au 31/12/2013
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	-	1 417	1 417
TOTAL	-	1 417	1 417

3.5.2

Les données comparatives du 30-09-2013 et du 31-12-2013 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité de la façon suivante :

Désignation	Valeur au 30/09/2013 publié	Valeur au 30/09/2013 retraité	Valeur au 31/12/2013 publié	Valeur au 31/12/2013 retraité
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	-	(6 706)	-	(6 706)
Autres débiteurs	1 417	1 417	1 417	1 417
Retenue à la source sur BTA	(4 473)	-	(4 473)	-
TOTAL	3 650	1 417	3 650	1 417

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par SICAV AXIS TRESORERIE au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 29 144 DT au 30-09-2014 contre 31 528 DT au 31-12-2013.

Désignation	Valeur au 30/09/2014	Valeur au 30/09/2013	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	24 714	24 251	25 611
Dépositaire	4 430	4 430	5 917
TOTAL	29 144	28 681	31 528

3.7 - Note sur les autres créditeurs divers

3.7.1

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 27 297 DT au 30-09-2014 contre 36 610 DT au 31-12-2013 :

Désignation	Valeur au 30/09/2014	Valeur au 30/09/2013	Valeur au 31/12/2013
Commissaire aux comptes	5 270	9 550	11 016
Provision sur suspens état de rapprochement bancaire	-	-	-
Etat retenue à la source	6 306	5 802	5 802
CMF	3 634	5 000	5 151
Jetons de présence	2 147	2 517	3 132
Publications	4 453	5 463	6 540
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 473	4 473
TCL	476	466	476
Autres créditeurs divers	20	10	20
TOTAL	27 297	33 281	36 610

3.7.2

Les données comparatives du 30-09-2013 et du 31-12-2013 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité de la façon suivante :

Désignation	Valeur au 30/09/2013 publié	Valeur au 30/09/2013 retraité	Valeur au 31/12/2013 publié	Valeur au 31/12/2013 retraité
Commissaire aux comptes	9 550	9 550	11 016	11 016
Provision sur suspens état de rapprochement bancaire	6 706	-	6 706	-
Etat retenue à la source	5 802	5 802	5 802	5 802
CMF	5 000	5 000	5 151	5 151
Jetons de présence	2 518	2 518	3 132	3 132
Publications	5 463	5 463	6 540	6 540
Retenue à la source sur BTA	-	4 473	-	4 473
TCL	465	466	476	476
Autres créditeurs divers	10	10	20	20
TOTAL	35 514	33 281	38 843	36 610

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 1 512 633 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	1 224 875
Variation de la part Revenu	287 758
Variation de l'Actif Net	1 512 633

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 30-06-2014

Montant:	32 898 476
Nombre de titres :	318 750
Nombre d'actionnaires :	653

Souscriptions réalisées

Montant:	12 986 512
Nombre de titres émis :	125 825
Nombre d'actionnaires nouveaux :	73

Rachats effectués

Montant:	11 785 756
Nombre de titres rachetés :	114 191
Nombre d'actionnaires sortants :	54

Capital au 30-09-2014

Montant:	34 099 232 (*)
Nombre de titres :	330 384
Nombre d'actionnaires :	672

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2014 au 30/09/2014.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	34 099 232
Variation des + ou- values potentielles sur titres	63 047
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(58 918)
Régularisation des SND	(2 069)
Capital au 30/09/2014	34 101 292

3.9- Note sur les charges de gestion de placement

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du troisième trimestre 2014 s'élève à 77 345 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-07-14 au 30-09-14	Période du 01-01-14 au 30-09-14	Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Exercice clos le 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	75 858	214 025	72 126	222 290	301 680
Rémunération du dépositaire	1 487	4 413	1 487	4 412	5 900
Total	77 345	218 438	73 613	226 702	307 580

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et AXIS GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire AXIS GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 75 858 DT TTC au titre du troisième trimestre de l'exercice 2014.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le
	du 01-07-14 au 30-09-14	du 01-01-14 au 30-09-14	du 01-07-13 au 30-09-13	du 01-01-13 au 30-09-13	
Redevance CMF	8 429	23 781	8 014	24 699	33 520
Frais de publicité	1 564	4 413	1 467	9 116	5 544
Rémunération du CAC	1 466	4 352	1 397	4 147	10 583
Charges diverses	2 183	3 739	677	2 176	3 230
TCL	677	1 946	660	2 590	2 881
Total	14 319	38 231	12 215	42 728	55 758

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 avril 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 30.267.795, un actif net de D:29.833.022 et un bénéfice de la période de D : 264.991.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 30 septembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :

- Les emplois en titres émis par l'«AMEN BANK», la « BTE » et l'«UIB» représentent, respectivement, à la clôture de la période 10,07%, 14,15% et 12,28% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période 19,06% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 24 octobre 2014

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>24 489 882,897</u>	<u>32 496 949,680</u>	<u>31 211 766,483</u>
Obligations et valeurs assimilées		24 403 693,362	32 101 722,250	31 124 984,098
OPCVM		<u>86 189,535</u>	<u>395 227,430</u>	<u>86 782,385</u>
Placements monétaires et disponibilités		<u>5 769 876,993</u>	<u>1 990 770,402</u>	<u>1 761 078,100</u>
Disponibilités		5 769 876,993	1 990 770,402	1 761 078,100
Autres actifs		<u>8 034,916</u>	<u>7 874,434</u>	<u>6 456,003</u>
TOTAL ACTIF		<u>30 267 794,806</u>	<u>34 495 594,516</u>	<u>32 979 300,586</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	5	45 299,920	44 526,065	42 777,462
Autres créditeurs divers	6	389 472,973	317 280,436	301 495,730
TOTAL PASSIF		<u>434 772,893</u>	<u>361 806,501</u>	<u>344 273,192</u>
ACTIF NET				
Capital	7	28 985 606,233	33 207 168,267	31 447 388,723
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		110,044	222,658	210,880
Sommes distribuables de l'exercice en cours		847 305,636	926 397,090	1 187 427,791
ACTIF NET		<u>29 833 021,913</u>	<u>34 133 788,015</u>	<u>32 635 027,394</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>30 267 794,806</u>	<u>34 495 594,516</u>	<u>32 979 300,586</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	8	295 801,249	952 341,745	388 586,454	1 211 918,875	1 576 007,605
Revenus des obligations et valeurs assimilées		295 801,249	949 431,770	388 586,454	1 189 434,381	1 553 523,111
Revenus des titres OPCVM		-	2 909,975	-	22 484,494	22 484,494
Revenus des placements monétaires	9	21 689,917	43 597,821	15 037,410	144 136,936	162 010,050
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		317 491,166	995 939,566	403 623,864	1 356 055,811	1 738 017,655
Charges de gestion des placements	10	(35 299,920)	(119 528,765)	(44 526,065)	(167 217,379)	(209 994,841)
REVENU NET DES PLACEMENTS		282 191,246	876 410,801	359 097,799	1 188 838,432	1 528 022,814
Autres charges	11	(16 488,286)	(49 882,294)	(18 588,627)	(60 171,451)	(75 567,905)
RESULTAT D'EXPLOITATION		265 702,960	826 528,507	340 509,172	1 128 666,981	1 452 454,909
Régularisation du résultat d'exploitation		58 457,078	20 777,129	(74 489,848)	(202 269,891)	(265 027,118)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		324 160,038	847 305,636	266 019,324	926 397,090	1 187 427,791
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(58 457,078)	(20 777,129)	74 489,848	202 269,891	265 027,118
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(711,518)	35 152,324	(1 266,947)	(22 001,952)	(22 132,047)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	(112 858,500)	-	(3 685,350)	(6 288,892)
RESULTAT DE LA PERIODE		264 991,442	748 822,331	339 242,225	1 102 979,679	1 424 033,970

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 1/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	264 991,442	748 822,331	339 242,225	1 102 979,679	1 424 033,970
Résultat d'exploitation	265 702,960	826 528,507	340 509,172	1 128 666,981	1 452 454,909
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(711,518)	35 152,324	(1 266,947)	(22 001,952)	(22 132,047)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	(112 858,500)	-	(3 685,350)	(6 288,892)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(1 072 407,600)	-	(1 443 769,676)	(1 443 769,676)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 229 029,574	(2 478 420,212)	(3 463 070,766)	(13 637 173,928)	(15 456 988,840)
Souscriptions					
- Capital	4 997 678,400	12 011 004,720	2 761 552,400	11 498 053,151	16 671 017,837
- Régularisation des sommes non distribuables	(13 785,100)	(19 339,430)	(1 959,717)	(3 997,003)	(7 910,764)
- Régularisation des sommes distribuables	129 696,328	401 931,833	67 100,899	302 167,222	474 923,119
Rachats					
- Capital	(2 821 104,000)	(14 392 366,560)	(6 152 491,444)	(24 849 025,536)	(31 780 419,017)
- Régularisation des sommes non distribuables	7 774,957	16 624,956	4 340,559	5 716,894	11 013,543
- Régularisation des sommes distribuables	(71 231,011)	(496 275,731)	(141 613,463)	(590 088,656)	(825 613,558)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 494 021,016	(2 802 005,481)	(3 123 828,541)	(13 977 963,925)	(15 476 724,546)
ACTIF NET					
En début de période	27 339 000,897	32 635 027,394	37 257 616,556	48 111 751,940	48 111 751,940
En fin de période	29 833 021,913	29 833 021,913	34 133 788,015	34 133 788,015	32 635 027,394
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	261 163	305 432	355 405	452 064	452 064
En fin de période	282 303	282 303	322 497	322 497	305 432
VALEUR LIQUIDATIVE	105,677	105,677	105,842	105,842	106,849
TAUX DE RENDEMENT	0,95%	2,54%	0,96%	2,63%	3,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2014 à D : 24.489.882,897 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		23 977 369,750	24 403 693,362	81,80%
Obligation de sociétés		23 257 689,750	23 693 640,526	79,42%
AIL 2011/1	5 000	200 000,000	203 932,000	0,68%
AIL 2012-1	5 000	300 000,000	305 484,000	1,02%
AIL 2012-1	1 500	90 000,000	91 645,200	0,31%
AMENBANKES 2009	10 000	666 500,000	666 580,000	2,23%

AMENBANKES 2010	10 000	733 200,000	735 904,000	2,47%
AMENBANKES 2012	20 000	1 600 000,000	1 602 976,000	5,37%
ATL 2009/2	8 000	320 000,000	320 224,000	1,07%
ATL 2009/3	15 000	300 000,000	309 264,000	1,04%
ATL 2010/1	15 000	300 000,000	301 860,000	1,01%
ATL 2010/2	5 000	400 000,000	413 884,000	1,39%
ATL 2011	4 865	486 500,000	501 826,696	1,68%
ATL 2012-1	2 500	150 000,000	152 508,000	0,51%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000,000	307 243,200	1,03%
ATL 2013-1 TV	2 000	200 000,000	204 728,000	0,69%
ATL SUB 2008	5 000	400 000,000	402 196,000	1,35%
ATTIJARI LEAS 2011	10 000	600 000,000	620 440,000	2,08%
BH 2009	20 000	1 692 000,000	1 748 480,000	5,86%
BNA 2009	10 000	666 500,000	680 460,000	2,28%
BTE 2009	15 000	750 000,000	751 380,000	2,52%
BTE 2010	10 000	600 000,000	601 008,000	2,01%
BTE 2010	10 000	600 000,000	601 008,000	2,01%
BTE 2011 A	20 000	2 000 000,000	2 061 872,000	6,91%
BTE 2011 A	2 000	200 000,000	206 187,200	0,69%
BTK 2009 A	5 000	214 300,000	219 660,000	0,74%
BTK 2009 C	5 000	366 600,000	376 292,000	1,26%
BTK 2012-1 B	1 650	141 429,750	147 678,630	0,50%
CIL 2009/3	10 000	200 000,000	205 640,000	0,69%
CIL 2010/1	10 000	200 000,000	201 448,000	0,68%
CIL 2010/2	10 000	400 000,000	415 984,000	1,39%
CIL 2011/1	5 000	200 000,000	205 528,000	0,69%
CIL 2011/1	5 000	200 000,000	205 528,000	0,69%
CIL 2012/1	5 000	300 000,000	307 260,000	1,03%
PANOBE02007	1 000	20 000,000	20 496,000	0,07%

STB 2011	20 000	1 428 400,000	1 475 568,000	4,95%
TL 2009/2	5 000	100 000,000	102 068,000	0,34%
TL 2010/1	10 000	200 000,000	202 720,000	0,68%
TL 2010/2	5 000	200 000,000	207 652,000	0,70%
TL 2011/1	10 000	400 000,000	405 608,000	1,36%
TL 2011/2	5 000	300 000,000	313 184,000	1,05%
TL 2012/1 CA	5 000	300 000,000	305 056,000	1,02%
TL 2013	2 500	200 000,000	204 664,000	0,69%
TL 2013 TV	2 500	200 000,000	204 670,000	0,69%
TLSUB2010	5 000	200 000,000	205 520,000	0,69%
UBCI 2013	3 000	300 000,000	305 409,600	1,02%
UIB 2009/1 A	20 000	1 000 000,000	1 008 752,000	3,38%
UIB 2009/1 B	13 000	866 450,000	874 385,200	2,93%
UIB 2009/1 B	7 000	466 550,000	470 822,800	1,58%
UIB 2011/1 A	15 000	1 050 000,000	1 054 776,000	3,54%
UIB 2011/1 A	500	35 000,000	35 159,200	0,12%
UIB 2011/2	3 000	214 260,000	221 020,800	0,74%
Bons du trésor assimilables		719 680,000	710 052,836	2,38%
BTA 6,9-05/2022 (15 ANS)	650	719 680,000	710 052,836	2,38%
Titre OPCVM		87 113,752	86 189,535	0,29%
FINA O SICAV	835	87 113,752	86 189,535	0,29%
Total		24 064 483,502	24 489 882,897	82,09%
Total par rapport au total des actifs			80,91%	

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à D : 45.299,920 contre D : 44.526,065 au 30/09/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Gestionnaire	35 299,920	44 526,065	42 777,462
Dépositaire	10 000,000	-	-
	<u>45 299,920</u>	<u>44 526,065</u>	<u>42 777,462</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à D : 389.472,973 contre D : 317.280,436 au 30/09/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	2 289,763	2 803,883	3 177,310
Dividendes à payer	360 258,293	290 707,550	264 133,340
Commissaire aux comptes	11 618,403	12 256,716	13 176,470
Autres opérateurs créditeurs	14 044,048	10 925,166	14 000,000
Retenue à la source	52,941	-	6 728,610
TCL	1 209,525	587,121	280,000
	<u>389 472,973</u>	<u>317 280,436</u>	<u>301 495,730</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2014, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	31 447 388,723
Nombre de titres	305 432
Nombre d'actionnaires	375

Souscriptions réalisées

Montant	12 011 004,720
Nombre de titres émis	116 657
Nombre d'actionnaires nouveaux	27

Rachats effectués

Montant	(14 392 366,560)
Nombre de titres rachetés	(139 786)
Nombre d'actionnaires sortants	(38)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	35 152,324
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(112 858,500)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 714,474)

Capital au 30-09-2014

Montant	28 985 606,233
Nombre de titres	282 303
Nombre d'actionnaires	364

Note 8 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2014 à D : 295.801,249 contre D : 388.586,454 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Du 01/07 au 30/09/2014	Du 01/01 au 30/09/2014	Du 01/07 au 30/09/2013	Du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
<u>Revenus des obligations</u>	<u>286 757,524</u>	<u>900 443,660</u>	<u>360 703,488</u>	<u>1 070 131,034</u>	<u>1 406 392,914</u>
- Intérêts	286 757,524	900 443,660	360 703,488	1 070 131,034	1 406 392,914
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>9 043,725</u>	<u>48 988,110</u>	<u>27 882,966</u>	<u>119 303,347</u>	<u>147 130,197</u>
- Intérêts des BTA	9 043,725	48 988,110	27 882,966	119 303,347	147 130,197
<u>Revenus des OPCVM</u>		<u>2 909,975</u>		<u>22 484,494</u>	<u>22 484,494</u>
Dividendes	-	2 909,975	-	22 484,494	22 484,494
TOTAL	295 801,249	952 341,745	388 586,454	1 211 918,875	1 576 007,605

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2014 à D : 21.689,917 contre D : 15.037,410, pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Du 01/07 au 30/09/2014	Du 01/01 au 30/09/2014	Du 01/07 au 30/09/2013	Du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Intérêts des dépôts à vue	21 689,917	43 597,821	15 037,410	131 829,244	149 702,358
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	-	12 307,692	12 307,692
TOTAL	21 689,917	43 597,821	15 037,410	144 136,936	162 010,050

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 35.299,920 contre D : 44.526,065 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2013 et se détaille ainsi :

	Du 01/07 au 30/09/2014	Du 01/01 au 30/09/2014	Du 01/07 au 30/09/2013	Du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Rémunération du gestionnaire	35 299,920	109 528,765	44 526,065	157 217,379	199 994,841
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000	10 000,000
TOTAL	35 299,920	119 528,765	44 526,065	167 217,379	209 994,841

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 16.488,286 contre D : 18.588,627 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Du 01/07 au 30/09/2014	Du 01/01 au 30/09/2014	Du 01/07 au 30/09/2013	Du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Redevance du CMF	7 059,722	21 904,940	8 904,910	31 442,417	39 997,632
Commissaire aux comptes	3 780,832	11 219,208	4 032,912	11 967,228	13 710,512
Jetons de présence	2 117,288	6 282,822	2 117,288	6 282,822	8 400,000
TCL	1 008,228	2 991,807	1 008,228	2 991,807	3 448,593
Autres	2 522,216	7 483,517	2 525,289	7 487,177	10 011,168
	16 488,286	49 882,294	18 588,627	60 171,451	75 567,905

Note 12 : Autres informations***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars (TTC).